Lettre ouverte
Maires de France

Paris, le 07 juillet 2025

Objet : Maintien du régime indemnitaire en congé maladie ordinaire

Mesdames, Messieurs les Maires de France,

Au nom de la CFTC Police Municipale, Sécurités et Préventions Territoriales (CFTC PM SPT), je me permets de solliciter votre attention sur un sujet d'une importance capitale pour la reconnaissance et le bien-être de vos agents, en particulier vos policiers municipaux.
Comme vous le savez, la loi de finances pour 2025 prévoyait une réduction à 90% du traitement durant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire (CMO). Cette disposition a légitimement suscité des inquiétudes quant à son impact sur le régime indemnitaire de nos professions, d'autant que le principe de parité est souvent évoqué.
Grâce à la mobilisation de la CFTC, notamment par un courrier adressé au Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a apporté des clarifications essentielles. Il est désormais clairement établi que le principe de parité ne s'applique pas aux policiers municipaux concernant le régime indemnitaire en CMO. Cela signifie que la réduction à 90% du traitement n'impacte pas, par défaut, le régime indemnitaire pour notre profession. Le maintien intégral du régime indemnitaire reste donc possible et souhaitable pour les policiers municipaux. De plus, il n'y a pas besoin de voter une nouvelle délibération pour cela, le décret du 26 août 2010 permettant déjà ce maintien.
Cette clarification est une victoire majeure pour la CFTC.
Aussi, en vue des prochaines échéances électorales, et fort de ces avancées, nous vous invitons instamment à transformer cette possibilité en un engagement ferme et visible en faveur de vos agents. Le maintien intégral du régime indemnitaire n'est pas seulement une question de droit, c'est aussi un signe fort de reconnaissance envers des professions dont l'engagement au quotidien est indéniable. Il est temps d'aller plus loin dans la valorisation de ces métiers essentiels à la sécurité et à la prévention sur nos territoires.
Nous vous encourageons ainsi à des engagements concrets pour le maintien systématique et intégral du régime indemnitaire des policiers municipaux en congé maladie ordinaire, démontrant ainsi un soutien inébranlable à vos agents. Il est également crucial d'assurer une reconnaissance accrue des missions de nos policiers municipaux, en leur octroyant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exercice optimal de leurs fonctions, tout en favorisant le développement de carrières attractives pour ces agents par la formation continue, la progression indiciaire et l'accès à des responsabilités accrues. C'est en faisant de la reconnaissance de l'engagement de nos policiers municipaux et sapeurs-pompiers professionnels une priorité que nous construirons ensemble des villes plus sûres et plus sereines.
La CFTC PM SPT reste à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets cruciaux et pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces mesures.
Dans l'attente de vos engagements pour l'avenir, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de ma haute considération.

Yannick CHEVEAU
Président

CFTC PM SPT – Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
Police Municipale Sécurités et Préventions Territoriales
85 rue Charlot – 75003 Paris - Tél. : 06 38 80 30 80 – Courriel : cftcpmspt@gmail.com
Membre de la Confédération Européenne des Syndicats et de la Confédération Syndicale Internationale